

2. Délibération : approbation du compte de gestion :

Les conseillers municipaux ont reçu les documents par courriel. La lecture est un peu compliquée du fait de l'évolution du plan comptable entre 2022 et 2023. Monsieur le Maire apporte les clés de compréhension nécessaires à la lecture de ce document et répond aux différentes questions des élus.

En ce qui concerne le fonctionnement, il est mis en évidence que les recettes sont supérieures à ce qui était prévu dans le budget tandis que les dépenses sont inférieures à ce même budget, la conséquence est un solde positif de 198 455,27€.

De même du côté de l'investissement il apparaît un solde positif de 7646,40€

Monsieur le Maire propose d'affecter ces résultats positifs, respectivement au fonctionnement et à l'investissement de l'année 2024.

Le débat étant terminé, et comme le prévoit la réglementation, M. DAROLLES quitte la salle du conseil.

M. Eric ARIES, prend la présidence de la réunion et soumet le compte de gestion au vote.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
8	8	0	0	

3. Délibération : approbation du compte administratif

Monsieur ARIES rappelle que les comptes de la commune sont tenus d'une part par le secrétariat de mairie : c'est le « compte administratif », d'autre part par la perception de l'Isle-Jourdain, c'est le « compte de gestion ». Ces deux comptes doivent être en concordance, ce qui est le cas. M. Aries soumet donc le compte administratif au vote.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
8	8	0	0	

4. Délibération : affectation des résultats 2023.

Monsieur Aries propose au conseil de suivre la proposition de Monsieur le Maire en ce qui concerne l'affectation des résultats. Il soumet cette proposition au vote.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	L'AFFECTATION DES RESULTATS EST VALIDÉE À L'UNANIMITÉ
8	8	0	0	

Le vote des comptes étant terminé, Monsieur le Maire est invité à rejoindre la réunion et en reprendre la présidence.

5. Prime du pouvoir d'achat :

Monsieur le Maire explique que par souci d'équité entre les divers corps de fonctionnaires, le gouvernement suggère aux collectivités territoriales d'attribuer une « prime pouvoir d'achat » aux fonctionnaires territoriaux sur les mêmes bases que ce qu'il a pu faire pour les autres fonctionnaires. Toutefois cette mesure n'est pas financée par l'état, les municipalités ont donc la possibilité d'attribuer cette prime en suivant complètement ou partiellement le barème proposé par le gouvernement, voire de ne pas du tout attribuer cette prime.

A la demande d'un conseiller, Monsieur le Maire précise que l'application à taux plein du barème pour nos trois agents conduirait à une dépense de 891,42€ pour la commune.

Les élus débâtent, un consensus se dégage pour considérer que vu l'implication professionnelle des agents la prime doit être attribuée à taux plein.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le principe de l'attribution de la prime à 100 % du barème.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6. Délibération : adhésion au pôle bien vivre au travail du CDG32 :

Le centre de gestion de la fonction publique fait évoluer son dispositif « bien vivre au travail » auquel la commune adhère déjà pour ses agents.

Ce pôle bien vivre au travail inclus maintenant 7 missions : Santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie, médiation et coaching.

Cette prestation revient à 100€ par agents et par ans, elle inclut des points qui sont de toute façon obligatoires comme les visites médicales du travail.

Après en avoir débattu, les élus considèrent qu'il vaut mieux adhérer à ce système forfaitaire plutôt que de payer les prestations une par une.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe de cette adhésion.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7. Questions diverses:

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un retour de la préfecture suite à notre demande de subvention pour les travaux agrandissement de l'école : les demandes de subvention (DETR) étant nombreuses cette année, l'enveloppe ne permettra pas de répondre à toutes. En conséquence la préfecture nous demande de répartir les travaux en deux tranches et ainsi de répartir notre demande de subventions sur deux ans 2024 et 2025.

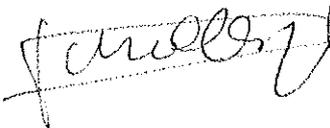
Monsieur le Maire rappelle que les travaux devaient de toute façon s'étaler sur deux ans, la demande de la préfecture est donc applicable. Après concertation avec l'architecte, Il fera une proposition dans ce sens à l'occasion du vote du budget.

Monsieur le Maire évoque également un souci avec l'ancien ALGECO qui est propriété du SMIS. En effet celui-ci est vétuste, il devra être retiré pour permettre les travaux d'agrandissements de l'école. L'idéal serait de l'installer sur le parking devant l'école pour assurer la classe pendant les travaux mais il est peu probable qu'il supporte ce déménagement. L'autre solution est de s'en débarrasser et de prendre un ALGECO de location pour la durée des travaux. Comment s'en débarrasser ? Le mettre à la ferraille, le donner à une association, le mettre en vente ?

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Liste des délibérations prises lors de la séance du 11/03/2024

- Délibération : approbation du compte de gestion
- Délibération : approbation du compte administratif
- Délibération : affectation du résultat
- Délibération : adhésion au pôle bien vivre au travail du CDG32

<p>Darolles Jean-Claude Signature</p>  	<p>Daldosso Michel Signature</p> 
---	---